

ARRETE N°EPE UCA-2021-534

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur François PARROT est nommé Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS), à compter du 1^{er} septembre 2021.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 septembre 2021.

Le Président de l'UCA,


Mathias BERNARD

Le Président de l'UCA certifie le caractère exécutoire de cet acte.

- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

28 SEP 2021

28 SEP 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.